

Image not found or type unknown



Une personne peut elle porter plainte pour le mot mytho

Par **Antoinewan**, le **17/01/2012** à **20:03**

Bonjour,

Voila je parlais avec une personne via sms quand j'ai dit à celle-ci : "Salut mito.". Elle m'a alors dit quelle m'amenerai en procès. Peut-elle le faire ? puis elle m'a aussi dit qu'elle avait enmené son cousin en prison parce qu'il l'avait traité de salope, qu'il avait pris 3 ans de prison et 210.000 € d'amende. Est-ce vrai ? elle dit qu'elle a le droit parce qu'elle est milliardaire et aussi parce que je suis mineur, j'ai 16 ans et la personne 20 !

Merci d'avance.

Par **CARMEL**, le **19/01/2012** à **16:08**

Franchement, vous ne risquez rien pour avoir dit "salut mito".
Maintenant, d'après ce que vous racontez, cette personne semble vouloir vous intimider et profiter de votre âge pour avoir de l'ascendant sur vous.
Passez votre chemin, et essayer plutôt d'avoir des amis plus simples.
Bonne chance et laissez VRAIMENT tomber ce genre de personne

Par **pat76**, le **19/01/2012** à **16:55**

Bonjour

Source Wikipédia

Mytho est l'apocope du mot mythomane.

Mytho (ou M? Tho) est une ville du Viêt Nam située au sud ouest de Hô-Chi-Minh-Ville

Mytho (du nom M? Tho) est un des anciens noms du navire Armorique

Vous pourrez dire que vous l'avez comparé à l'ancien bateau...

Par **cloclo7**, le **19/01/2012** à **18:35**

on peut ajouter qu'en cas de poursuite pour diffamation vous avez ce qu'on appelle a possibilité de rapporter la preuve de la véracité de vos dires et compte tenu de ce que vous écrivez sur cette personne la preuve de la mythomanie est faite ...

Par **Antoinewan**, le **21/01/2012** à **23:23**

Merci de vos reponse qui me reconforte mais si il me poursuiote je porte plainte pour menace car il ma envoyer "tu va payer pour se que tu ma fais" et encore merci :)

Par **alterego**, le **22/01/2012** à **03:21**

Bonjour

[citation](....) qu'elle avait enmené son cousin en prison parce qu'il l'avait traité de salope, qu'il avait pris 3 ans de prison et 210.000 € d'amende.[/citation]

Impossible, l'injure privée envers une personne, lorsqu'elle n'a pas été précédée de provocation, est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 1ère classe soit 38 euros au plus.

"Salope" est cité dans une liste de mots injurieux au même titre que cornichon, corniaud pour les plus doux.

"Salope" peut être aussi, en certaines circonstances pas des plus désagréables, un compliment. A ma connaissance, à ce jour, aucune femme n'a déposé plainte contre son auteur depuis que le monde est monde.

Soyez rassuré pas de mitard non plus pour "Salut mito."

Cordialement

Par **Antoinewan**, le **01/02/2012 à 18:50**

Merci vous me rassure beaucoup j'avai pas besoin de se tress en plus merci a vous tous

Par **Nicole29**, le **24/06/2012 à 03:57**

par contre vous pouvez porter plainte pour menace

Par **BIBOUL**, le **26/05/2013 à 10:45**

[fluo]bonjour[/fluo]

j ai traité ma voisine de salope tellement elle ne respecte rien et nous meprise et ment sur nous à son compagnon ! c'est lui qui a porte plainte, je suis convoqué ! ça s est passé devant chez nous avec plusieurs de leurs amis qui m'ont aussi traité de prolétaire ! ce ne sont que des mots ! pourriez vous me dire ce que je risque ! (de plus je ne savais pas qu'elle était enceinte) peut il jouer là dessus ?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **26/05/2013 à 10:49**

bonjour,

bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre

Par **Lag0**, le **26/05/2013 à 10:55**

[citation]ça s est passé devant chez nous avec plusieurs de leurs amis qui m'ont aussi traité de prolétaire ![/citation]

Bonjour,

"Prolétaire" n'a rien d'une insulte, c'est uniquement un terme qui qualifie les personnes qui n'ont ni capital, ni moyen de production, et qui sont donc obligés, pour survenir à leurs besoins, d'occuper un emploi salarié.

Il n'y a donc aucun coté péjoratif à ce terme, bien au contraire, nous sommes très nombreux à être fiers d'être des prolétaires, donc des gens qui vivons grâce à notre travail, contrairement aux capitalistes (la classe opposée aux prolétaires) qui vivent, eux, du seul revenu de leurs biens.

Par **alterego**, le **26/05/2013** à **13:31**

Bonjour,

Il est bien que vous soyez "convoquée", vous pourrez ainsi connaître le contenu de la plainte, rejeter certaines autres accusations s'il y en a et vous justifier sur l'emploi du mot " salope" si réellement il est le motif de la dite plainte.

Par exemple en précisant que le mot vous a été inspiré par son comportement à votre égard et qu'il était dénué de toute connotation sexuelle. La première phrase de votre message va un peu dans ce sens.

Déposer plainte est une chose et ne signifie pas que le Procureur, seul habilité à qualifier les faits et à apprécier la recevabilité de celle-ci lui donnera la suite espérée par son auteur.

Classement vertical si la plainte, dont vous ignorez le contenu réel, ne comporte pas d'autres faits. Vous le saurez le jour de l'audition.

Cordialement

Par **BIBOUL**, le **26/05/2013** à **13:58**

merci beaucoup pour vos précisions ! nous voulions dire que c'était une belle menteuse mais le mot salope est parti comme ça ! nous la connaissons depuis longtemps pas comme son nouveau compagnon ! cordialement